



Villeneuve d'Ascq, le 21 janvier 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 14/01/2013 au 18/01/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 14 janvier 2013	Achats	4 193	0,790	3 312
Séance du 15 janvier 2013	Achats	4 113	0,799	3 286
Séance du 16 janvier 2013	Achats	4 195	0,800	3 356
Séance du 17 janvier 2013	Achats	446	0,800	357
Séance du 18 janvier 2013	Achats	3 942	0,800	3 154
Total		16 889	0,797	13 465